

**Article 1** – Notre réseau citoyen s'est constitué autour de **deux objectifs principaux** :

- permettre aux citoyens de se réapproprier le débat public
- créer les moyens de l'intervention citoyenne.

**Article 2** – Son activité se développe tant au niveau local qu'à des échelles plus larges : dans toute situation justifiant l'intervention citoyenne, il convient de déterminer à quel(s) niveau(x) se situe(nt) le(s) pouvoir(s) de décision, pour en déduire le périmètre de l'intervention citoyenne.

Il n'y a pas de limites a priori au champ de l'intervention citoyenne, qui a la légitimité de se préoccuper de tout ce qui ressort de la vie publique.

**Article 3 – Les axes de l'intervention citoyenne**

L'engagement citoyen suppose de développer à la fois

- une capacité d'analyse critique
- une capacité de proposer comment "faire autrement".

Dans nos actions, ce principe se traduit par 3 rôles complémentaires :

- un rôle de **veille** : être attentif et lancer des alertes
- un rôle de **réaction** : bloquer des projets contraires à l'attente des citoyens, ou à nos valeurs
- un rôle de **proposition** : concevoir des alternatives et argumenter sur leur bien fondé.

**Article 4 – Nos valeurs**

- la primauté du **collectif** sur l'individuel
- **l'égalité des droits**, quels que soient l'origine, le sexe, les options de vie, en référence à l'article ??? de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
- le **pluralisme** et la **tolérance** : l'écoute de l'autre et le respect des opinions différentes, la reconnaissance du droit à l'erreur et du droit à évoluer
- la **solidarité**, comme vecteur de la **justice sociale**

Dans toute situation, nous privilégions les **approches positives et ouvertes**, en nous démarquant des positions purement dénonciatrices et des replis sur soi.

La démarche citoyenne est constitutive de **lien social** et de **convivialité**.

## **Article 5 – Ethique et principes de fonctionnement**

Il importe d'appréhender chaque situation avec une **vision large, non monolithique**, fondée sur la connaissance d'argumentations contradictoires.

La **consultation des citoyens** et **l'interpellation des élus** sont deux pratiques privilégiées de l'action citoyenne : elles redonnent du sens à l'exercice en continu de la démocratie.

**La consultation des citoyens** suppose :

- la diffusion d'informations vérifiées et d'argumentations contradictoires
- la mise en place des moyens d'autoformation nécessaires
- un temps et des lieux de débat entre la diffusion de l'information et la consultation
- la consultation suivant des modalités précises, appliquées avec rigueur, lui conférant une crédibilité difficilement contestable.

**L'interpellation des élus** a pour objet :

- de leur faire remonter les attentes et exigences citoyennes
- d'obtenir de leur part qu'ils rendent compte de leurs engagements, en assurant notamment la plus grande transparence sur leurs actes

L'action citoyenne suppose de **travailler en partenariat** avec

- d'autres réseaux à vocation citoyenne
- des associations, mouvements, structures spécialisées sur les sujets qui nous concernent.

**Les actions au sein du Réseau Citoyen** : lorsqu'une association membre du Réseau Citoyen prend l'initiative d'une action, elle en informe l'ensemble des membres du réseau, ce qui permet à chacun de se positionner, et de décider de s'y inscrire ou non.

### **Structures citoyennes adhérentes à la Charte (oct 2016) :**

ATTAC-NI

Citoyen(ne)s à Roche

Collectif citoyen Charavines

Comité citoyen Le Pin

CRI-AC (La Verpillère)

Ensemble pour St Jean de Moirans

Forum Citoyen Renageois

Groupe citoyen Virieu / Vallée de la Bourbre

ID FIL